

CHARTRE DES COMPÉTITEURS

ET DES ACCOMPAGNATEURS

ASA Escalade — Saison 2026-2027

Cette chartre définit les engagements réciproques entre le club, les compétiteurs et les accompagnateurs afin de garantir une organisation claire, équitable et respectueuse du fonctionnement du club.

Elle est applicable aux licenciés des groupes « perfectionnement », « Compétition espoir » et « Compétition ».

Cette chartre est établie et approuvée par la commission compétition qui veillera à son respect.

1. Ce que prend en charge le club

- Les inscriptions :
 - Aux compétitions du circuit MELT.
 - A un championnat officiel pour les licenciés inscrits aux permanences ou à un cours.
 - Au circuit fédéral pour les groupes Perfectionnement et Compétitions :
 - Départemental (Maine-et-Loire)
 - Régional (Pays de la Loire)
 - Inter-régional zone Nord
 - National
- Les frais :
 - D'inscription aux épreuves du MELT.
 - D'inscription au circuit fédéral mentionné ci-dessus.
 - D'inscription aux formations de juges bloc/voie (se référer au livret d'accueil pour connaître les modalités d'inscriptions et de remboursement)
 - De certaines formations fédérales (initiateur SAE, SNE, EPI...) selon l'investissement dans le club.
 - Selon les résultats de niveau national individuels établis en cours de saison et la situation financière du club, la commission compétition peut décider de prendre en charge quelques compétitions supplémentaires.

À noter : Les Opens, Contests et Coupes de France restent à la charge des compétiteurs.

2. Engagements communs à tous les compétiteurs

- Être assidu aux entraînements.
- Prévenir l'entraîneur en cas d'absence soit de vive voix soit par message sur WhatsApp.
- Se tenir informé des compétitions à venir sur le site de la FFME.
- S'inscrire aux compétitions au minimum 15 jours avant la date de l'épreuve via le formulaire ASA (se référer au livret d'accueil rubrique Compétitions).
- Prévenir tout désistement le plus tôt possible et au moins 10 jours avant la compétition.
- En cas de désistement tardif, fournir un certificat médical à l'entraîneur ou rembourser les frais engagés.
- Porter la tenue officielle du club lors des compétitions officielles et podiums.

3. Obligations selon le groupe

Groupe	Compétitions obligatoires	Engagements spécifiques
Perfectionnement	Aucune obligation sauf participation volontaire	Bénévolat obligatoire dès 12 ans.
Compétition Espoir	MELT Départementaux bloc/difficulté Combiné régional	
Compétition	Circuit fédéral : ▪ Départemental (Maine-et-Loire) ▪ Régional (Pays de la Loire) ▪ Inter-régional zone Nord ▪ National	Assurance en compétition et bénévolat obligatoire dès 12 ans.

Bénévolat obligatoire sous forme de désignation pour les 12 ans et plus (se référer au livret d'accueil rubrique Désignations). Le bénévolat étant très important pour faire vivre le club, nous serons vigilant sur l'engagement de chacun

4. Engagement des accompagnateurs et parents des adhérents des groupes Compétitions

Le règlement FFME impose au club la participation d'un juge pour 5 compétiteurs inscrits. Au-delà de l'amende qu'encourt le club en cas de non-respect de cette règle, c'est le bon déroulement des compétitions qui en dépend. La commission a donc décidé que :

- Au moins 1 parent par famille devra se former dès le début de saison pour être juge de bloc ou de difficulté soit en réalisant la formation en ligne, à renouveler tous les ans, soit via la formation présentielle sur une demi-journée valable 4 ans (se référer au livret d'accueil rubrique Juges).
- Participer à au moins une action de juge bénévole dans la saison.
- Participer à l'organisation des déplacements et covoiturages (se référer au livret d'accueil rubrique Covoiturage).
- Fournir une copie du permis de conduire et de l'attestation d'assurance à jour pour tout transport de compétiteurs au responsable de la commission Jeunes et compétition.

5. Communication et organisation

- Toute question peut être adressée aux entraîneurs, sur le groupe WhatsApp « Compétitions » ou au référent compétition (se référer au livret d'accueil rubrique Groupes WhatsApp du club).
- Le respect des délais d'inscription et d'organisation est indispensable au bon fonctionnement du club.

6. Validation de la charte

En signant cette charte, le compétiteur et son représentant légal reconnaissent avoir pris connaissance des règles de fonctionnement liées à la compétition au sein du club ASA Escalade et s'engagent à la respecter en tout point.

Nom et prénom du compétiteur	
Nom et prénom du représentant légal	
N° de licence	
Date	
Signature	